

ENGAGEMENTS POUR UNE DÉMARCHÉ ÉCO-RESPONSABLE

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), Grand Cubzaguais Communauté de Communes privilégie les associations qui portent un projet compatible avec une démarche de développement durable sous ses aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

L'associationorganisatrice de la manifestation (nom et date de l'événement)

Prend les engagements suivants (cochez les obligations que vous vous êtes fixées) :

Promotion de la manifestation

- Choix des matériaux (papiers recyclés ou éco-labellisés)
- Choix des supports de communication (limitation de la diffusion papier)
- Choix des outils de communication (par voie électronique, de presse, radio, site internet...)

Faciliter le transport - Gestion des déplacements

- Limiter les mouvements motorisés
- Inciter à utiliser les déplacements doux
- Organiser un dispositif de transport en groupe
- Valoriser le covoiturage

Utilisation de produits éco-compatibles

- En juste quantité
- Réutilisables
- Biodégradables
- Utilisation de circuits économiques courts
- Utilisation de matériaux recyclés ou éco-conçus
- Utilisations de produits bio ou issus du commerce équitable

Maitrise des consommations

- Eviter l'utilisation de groupe électrogène
- Eviter l'utilisation de chauffage ou de climatisation
- Favoriser l'utilisation de l'éclairage existant
- Utiliser des éclairages de basse consommation
- Limiter les consommation d'eau et d'énergies

Gestion des déchets

- Limitation des emballages
- Présences de poubelles de tri sur le site de l'événement
- Mise en place d'un tri sélectif
- Présence de cendriers Visibles et accessibles sur le site
- Gestions des déchets à la fin de l'événement

Solidarité et citoyenneté

- Faciliter l'accès aux personnes handicapées
- Faciliter l'accès des publics en difficulté
- Favoriser la mixité sociales et générationnelle
- Développer des partenariats locaux

Initiatives de l'association (noter les actions mises en place et non citées ci-dessus)

-
-
-

Les justificatifs de ces engagements seront demandés par la Communauté de Communes et la réalisation de ces actions sera mesurée par la collectivité, afin que l'association puisse bénéficier du bonus pour la mise en place du démarche éco-responsable.

L'association s'engage à valoriser auprès du public la participation de Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Toute association bénéficiaire d'une subvention devra faire figurer le logo de la Communauté de Communes et le cas échéant celui du PCAET dans le respect de la charte graphique, sur tous les documents d'annonce de l'événement subventionné ou sur tout autre document édité dans le cadre de l'action encouragée.

Le présent document et tous les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier devront être joints à la demande de subvention.